

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
04 13 31 02 31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Financement d'organismes à vocation maritime - Attribution de subventions à des associations - 1ère répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a voté les crédits nécessaires au financement d'organismes à vocation maritime au titre de l'exercice 2020. Dans ce cadre, dix demandes de subventions sont soumises à votre approbation.

Partenaire privilégié du Département, *la Société Nautique de la Redonne* assure un rôle de surveillance, d'animation et d'information auprès des usagers du port. Elle est également en charge de l'entretien courant des matériels, locaux, sanitaires et des quais ainsi que de l'utilisation des outils portuaires mis à disposition par le Département (grue, aire de carénage et station d'avitaillement). Il est proposé d'allouer à la Société Nautique de La Redonne une subvention de fonctionnement de 19 000 € identique à celle attribuée en 2019.

L'association des Calanquais niolonais assure un rôle de surveillance dans la calanque de Niolon et se charge également de l'animation du port en organisant diverses manifestations (soirées, concours de pêche, nettoyage de la calanque...). Il est proposé d'allouer à l'association des Calanquais niolonais une subvention de fonctionnement de 3500 € identique à celle attribuée en 2019.

Située sur la commune de Marignane, *l'Association des Plaisanciers du Port du Jaï* assure la surveillance du port et exerce une activité d'animation (concours de pêche, nettoyage du port, fête de la Saint-Pierre, animations diverses à thématiques nautiques). Il est proposé d'allouer à l'APPJaï une subvention de fonctionnement de 3500 € identique à celle attribuée en 2019.

Le Club Nautique du Sagnas assure la vie active et associative du port en prenant notamment en charge l'accueil et l'assistance des plaisanciers de passage. Il se charge également de l'animation du port en organisant diverses manifestations (concours de pêche, journée "Nature Propre", participation au cortège nautique de la "Fête de l'Etang" et à l'animation "Septembre en mer"). Il est proposé d'allouer au Club Nautique du Sagnas une subvention de 4000 € légèrement inférieure à celle de 2019 (4500 €) pour la mettre à un niveau comparable aux subventions accordées aux associations œuvrant sur des ports de taille comparable (Niolon ou Le Jaï).

La Société Nationale de Sauvetage en Mer assure le sauvetage au large, le sauvetage sur le littoral, les missions de sécurité civile et la prévention pour la sécurité en mer. La SNSM compte 6 stations

de sauvetage implantées sur le littoral des Bouches-du-Rhône (Martigues, Carro, Port-Saint-Louis-du-Rhône, les Saintes-Maries de la Mer, Marseille et La Ciotat) et un centre de formation et d'intervention est présent sur le port départemental de Carro.

Il est proposé d'allouer à la Société Nationale de Sauvetage en Mer une subvention de fonctionnement de 28 000 € identique à celle attribuée en 2019.

L'Office de la Mer Marseille-Provence a pour objectif de faire connaître, de préserver et de valoriser la mer et les rivages de la métropole Aix-Marseille Provence.

Pour ce faire, cette association organise de grandes manifestations de promotion en faveur des activités liées à la mer, qu'elles soient sportives, culturelles, environnementales, éducatives, ludiques, sociales, économiques ou touristiques ("Septembre en Mer", "Régate en vue").

Il est proposé d'allouer à l'Office de la Mer une subvention de fonctionnement de 5 000 € identique à celle attribuée en 2019.

L'association "*Les Calfats de l'Escalet*" regroupe les propriétaires de bateaux de tradition du Port-Vieux de La Ciotat. Elle contribue à assurer la pérennité et la sauvegarde de ces bateaux et participe tout au long de l'année à de nombreuses manifestations dans le port et la baie de La Ciotat.

Cette association organise chaque année au mois d'août, la fête des Calfats au cours de laquelle diverses festivités ont lieu.

Comme l'an dernier, il est proposé d'allouer à l'association "*Les Calfats de l'Escalet*" respectivement une subvention de 1000 € pour son fonctionnement général et une subvention de 500 € pour l'organisation de la Fête des Calfats.

Depuis 1987, l'association *Carènes* œuvre pour la sauvegarde, la promotion et le partage du patrimoine maritime traditionnel Ciotaden, Provençal et Méditerranéen. Elle assure la restauration et l'entretien de plusieurs bateaux de tradition. Elle organise tous les ans la Régate des Vieux Gréements et participe à divers événements nautiques (installation de la "Crèche sur l'eau", rencontres de bateaux traditionnels, animation de l'espace "bateaux de tradition"). Elle demande pour 2020, pour la première fois, une subvention de fonctionnement.

Il est proposé d'allouer à l'association "*Carènes*" une subvention de fonctionnement de 1000 € identique donc à celle à celle allouée à l'association "*Les Calfats de l'Escalet*".

Située sur la commune de Port de Bouc, l'association "*Les amis des marins*" a pour mission d'accueillir les marins français et étrangers en escale dans les ports de commerce. Elle leur offre un hébergement et leur propose une assistance dans leurs démarches administratives et médicales.

Il est proposé d'allouer à l'association "*Les amis des marins*" une subvention de 8000 € pour son fonctionnement général, identique à celle attribuée en 2019.

Une convention entre le Département et chaque association doit être établie afin de préciser les modalités d'attribution de ces subventions (projets annexés au rapport).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

